

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le SEIZE AVRIL
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en séance ordinaire publique,
à dix-huit heures,
salle du conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du conseil municipal adressée par le maire,
conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 du CGCT : 10 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 16

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 07

Nombre de votants : 23

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstentions : 04

Etaient présents : 16

Mmes, MM. BAUD Philippe, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, VERNET Josette, PERRIER Guy, BÉARD Patrick, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, ROSSET Emmanuelle, PLAGNAT Emilie, HEU Benoît, TROMBERT Julien, MARULLAZ Aube

Absents : 07

Mmes, MM. MARCHAND Thierry, BAUD PACHON Valérie, MARULLAZ Marie-Paule, GAYDON Jean-François, BRAIZE Jean-Michel, LENVERS Fabien, CONSTANT Monique

Pouvoirs : 07

M. MARCHAND Thierry	à	M. BAUD Philippe
Mme BAUD PACHON Valérie	à	Mme ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth
Mme MARULLAZ Marie-Paule	à	Mme LEFANT Myriam
M. GAYDON Jean-François	à	Mme RAYBAUD MARTIGNONI Florence
M. BRAIZE Jean-Michel	à	Mme VERNET Josette
M. LENVERS Fabien	à	Mme PLAGNAT Emilie
Mme CONSTANT Monique	à	M. HEU Benoît

- Madame THORENS Valérie a été désignée secrétaire -

D_2026_04B_16

AFFECTATION DES RESULTATS 2025 : BUDGET ANNEXE « PARKINGS »

Au vu des éléments ci-après du compte administratif de l'exercice 2025, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Pour mémoire, le résultat du budget pour l'exercice 2025 est déterminé de la manière suivante :

	Fonctionnement	Investissement	Résultats
Résultat de clôture 2024	166 673,84 €	- 98 718,41 €	67 955,43 €
Affectation au financement de l'investissement	105 098,61 €		105 098,61 €
Recettes 2025	763 033,08 €	200 890,15 €	963 923,23 €
Dépenses 2025	475 654,25 €	177 798,05 €	653 452,30 €
Résultat avant report	287 378,83 €	23 092,10 €	310 470,93 €
Résultat de clôture 2025	348 954,06 €	- 75 626,31 €	273 327,75 €

Ce résultat laisse donc apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de 348 954,06 €,
- un déficit de la section d'investissement de 75 626,31 €,
- un résultat global excédentaire de 273 327,75 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 75 626,31 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 après en avoir délibéré, à la majorité,
 par 19 voix pour et 04 abstentions,

REPORTE le déficit d'investissement de 75 626,31 € au compte 001,

AFFECTE au compte 1068 une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 75 626,31 €, pour couvrir le déficit d'investissement,

REPORTE le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 273 327,75 € au compte 002.

Pour extrait certifié conforme,
 fait à Morzine, le 22 avril 2026.

La secrétaire de séance,
Valérie THORENS.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.